

Compte rendu de la séance du vendredi 09 septembre 2022

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Evelyne CHAUX, Sylviane DONJON, Ludovic LABOURE, Mathieu VERDIER, Delphine LORON TRAVARD, Pierre Antoine DEJOB

Absent : Pierre PELISSON

Secrétaire de la séance : Sébastien COUTANSON

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2022

Délibérations du conseil:

1° Achat du Désherbeur à air chaud pulsé

Madame le Maire propose au conseil municipal de changer le desherbeur à gaz par un plus performant et moins coûteux à long terme.

Un devis a été demandé à la société AIRGREEN qui propose un desherbeur à air chaud pulsé plus efficace, plus rapide et moins toxique (gaz) ; le modèle est le EASY PLUS pour un montant est de 2 750€ HT. La société AIRGREEN traite leur vente avec l'entreprise CROZET FENDT de Crémeaux. Après avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité accepte d'acheter le desherbeur.

2° Subvention pour le Comité des Fêtes pour le feu d'artifice

Madame le Maire fait part de la demande de subvention du comité des fêtes pour le feu d'artifice qui a eu lieu le samedi 4 juin 2022.

La SOCIETE L'ETOILE de Néronde a fait une prestation pour 1 250€ TTC

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité accepte de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice

3° DM n° 2 Assainissement

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale que Mme DIAS (Centre de Gestion de Roanne) demande d'apporter une modification au budget d'assainissement 2022.

Investissement dépenses		Montant	Investissement en recettes		Montant
Compte 001	R é s u l t a t d'exécution	-3 662€24	Compte 001	Résultat d'exécution investissement	7 767.€83
Compte 2158	Travaux	163€83	Compte 1641	Emprunt	-11 266€24
	Total	-3 498€41		Total	-3 498€41

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité accepte de faire ces modifications d'investissement sur l'assainissement pour l'année 2022

4° Choix du chauffagiste pour les appartements de l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il a été demandé à 4 plombiers de faire un devis sur nos 3 chaudières à gaz pour les logements situés au dessus de l'école.

THERMI Service	11 858€17 HT	ALM	17 291€00 HT
EPINAT Frédéric	9 523€33 HT	LIVET	13 774€40 HT

Selon les conseils du SIEL, et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décide de travailler avec l'entreprise EPINAT Frédéric de St Just en Chevalet

5° Déplacement du poteau incendie du Faubourg

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la borne à incendie situé au Faubourg est sur la propriété privée de Mme PEROTTI Françoise.

A l'époque, un accord à l'amiable avait été obtenu pour poser la borne à incendie chez un particulier. La dangerosité du bâtiment nous amène à revoir son emplacement et ainsi le même sur le domaine public.

Serge DUMAS notre 1er adjoint, a rencontré le responsable de la SAUR pour faire déplacer cette borne à incendie et lui a demandé un devis. Celui-ci s'élève à 3 619€00 HT.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de réaliser les travaux avec l'entreprise de la SAUR pour que cette borne à incendie soit sur le domaine public.

6° Le compromis et la vente du terrain communal

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale que pour la vente du terrain communal dont la promesse de vente a lieu le 13 septembre 2022 chez Maître NION Marguerite Rue de Thiers 42430 ST JUST EN CHEVALET.

L'acte est sur la parcelle B 2033 situé 53 rue Claude d'Urfé, avec une superficie de 2039 m², les futurs acquéreurs sont Mr et Mme BRIDENNE Grégory et Graziella.

Le prix de vente est fixé à 17€ TTC le m² ce qui représente 34 663€ TTC ;

Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,

Madame le Maire explique que notre collectivité est soumise à la TVA.

Prix d'achat à Mme PEROTTI : 2 039m² x 15 € = 30 585 € TTC

Prix de vente à Mr et Mme BRIDENNE : 2 039 m² x 17 € = 34 663 € TTC

Marge TTC : 4 078 €

Marge HT : 3 398 €

TVA à 20% : 680€

En conséquence, la session de la partie de la parcelle B 2033 par la commune de Champoly sera taxable de plein droit à la TVA.

Le calcul de la TVA sur la marge sera pris en charge par la commune.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité décident

- de passer la promesse de vente et la vente avec le notaire Maître NION,
- de vendre à Mr et Mme BRIDENNE le terrain situé 53 rue Claude d'Urfé,
- de vendre à 17€ TTC le m²
- que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- que la mairie prend en charge la TVA sur la marge.

Questions diverses :

Madame le Maire évoque plusieurs sujets :

- l'achat d'un lave linge et sèche linge pour les lingettes de la cantine,
- la mise en place des inscriptions à la cantine à la semaine pour une meilleure organisation du restaurateur,
- depuis le 1er septembre 2022, Bélanda FARJON fait partie des effectifs des agents de la commune ; elle va être sur le poste de l'entretien des différents locaux de la commune, la cantine et la poste,

Sébastien COUTANSON échange sur la commande des bancs et des tables avec l'entreprise GOUTORBE de ST Just en Chevalet et sur l'achat de plusieurs arbres à planter sur le site des Cornes d'Urfé.

Evelyne CHAUX et Sylviane DONJON évoquent le repas des anciens qui est programmé le dimanche 13 novembre 2022, les invitations vont être distribuées sur cette fin de mois.

Delphine LORON TRAVARD et Maud BATTANDIER résument la mise en place de la poste, la bibliothèque ainsi que l'épicerie dans ces nouveaux locaux rue des scieries.